

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SARTHE**

Le 27 juin 2023 à 14H00, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU

Assistaient à la séance :

Monsieur Didier REVEAU – Maire de la Ferté-Bernard
Monsieur Dominique AMIARD - Maire de Cures
Monsieur Jean-Paul BOISARD - Maire de Saint-Jean-du-Bois
Madame Anne-Marie GARNIER - Maire-Adjointe de Marolles-Les-Braults
Monsieur André FROGER - Conseiller Municipal de Connerré
Madame Béatrice LATOUCHE - Maire du Lude
Madame Yvelyne ASSIER - Maire de Les Mées
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY - Maire de Parennes
Madame Patricia METERREAU - Maire-Adjointe de la Flèche
Madame Patricia EDET - Vice-Présidente de la CDC de l'Huisne Sarthoise
Madame Martine RENAUT – Présidente du SMAEP de la Région Mancelle

Pouvoirs

Monsieur Daniel COUDREUSE – Maire de Brûlon, avait donné pouvoir à Monsieur Froger
Monsieur Pascal DUPUIS – Maire du Grand-Lucé avait donné pouvoir à Monsieur Amiard
Monsieur Jean-Yves AVIGNON - Maire de Spay avait donné pouvoir à Monsieur Boisard
Madame Françoise LELONG - Vice-Présidente de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille avait donné pouvoir à Monsieur Reveau

Membres absents et excusés

Madame Martine CRNKOVIC – Maire de Louailles
Monsieur Anthony TRIFAUT - Maire de Montfort-le-Gesnois
Madame Nathalie MORGANT - Maire de Parigné-l'Évêque
Madame Claire HOUYEL - Maire-Adjointe d'Arnage
Monsieur Frédéric BEAUCHEF – Maire de Mamers
Monsieur Régis CERBELLE – Maire de Chantenay-Villedieu

**AUTORISATION A SIGNER DES CONVENTIONS POUR L'ACCUEIL DE STAGIAIRES OU DE
DEMANDEURS D'EMPLOI**

- ↳ Vu le code général de la Fonction Publique,
- ↳ Vu le décret 85-643 modifié relatif aux centres de gestion,

Le Président rappelle la décision prise en 2022 d'accueillir un apprenti au service emploi affecté aux missions temporaires en commune.

Le projet a été différé d'une année au vu du projet d'évolution de la licence professionnelle de l'université d'Angers vers une ouverture à l'apprentissage.

Au vu des candidatures recensées sur la plateforme dédiée, ainsi que dans le cadre de la licence professionnelle, il n'apparaît pas certain que le recrutement d'un apprenti soit possible.

Aussi il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention pour accueillir un étudiant de la licence professionnelle mais dans le cadre d'un stage rémunéré et d'une façon générale de signer la ou les convention (s) entre le Centre de Gestion, Pôle emploi et l'intéressé pour accueillir un demandeur d'emploi en immersion découverte, ou en formation préalable à un recrutement temporaire, l'objectif étant de pouvoir saisir, dans ce contexte de difficulté de recrutement, toute opportunité susceptible de se présenter.

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration autorisent à l'unanimité, le Président à signer la ou les conventions destinées à accueillir un ou une stagiaire ou demandeur d'emploi en période d'immersion ou de formation préalable au recrutement.

Pour extrait certifié conforme
Fait au Mans, le 27 juin 2023
Le Président,
Didier REVEAU

